



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable  
et de l'Énergie

Ministère  
du Logement  
et de l'Égalité  
des territoires

**PUCA**

plan  
urbanisme  
construction  
architecture



## Plan Urbanisme Construction Architecture

Service interministériel rattaché à la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) au MEDDE et au MLET, le Plan urbanisme construction architecture (Puca) a été créé en 1998 afin de faire progresser les connaissances sur les territoires et les villes et éclairer l'action publique. Dans cette optique, le Puca initie des programmes de recherche incitative, de recherche-action, d'expérimentation et apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation scientifique et technique dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la conception architecturale et urbaine et de la construction.

### Service interministériel, le Puca se caractérise par :

- une diversité de domaines de connaissance, au croisement de multiples approches disciplinaires, socio-économiques comme techniques sur l'aménagement des territoires, l'habitat, la conception architecturale et urbaine et la construction ;
- une pluralité de partenaires issus à la fois des milieux scientifiques, alliant les sciences humaines et sociales aux sciences de l'ingénieur, des milieux professionnels de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre et des entreprises ainsi que des décideurs urbains, administrations et collectivités locales ;
- une variété d'échelles d'intervention en accompagnement d'initiatives locales, régionales, nationales ou à l'échelle européenne.

Les priorités de l'action du Puca se sont développées autour de grands axes correspondant à ceux du Grenelle de l'Environnement : le plan bâtiment ; le plan ville durable ; le plan cohésion sociale. Ces priorités sont reprises par le Comité d'orientation et le Conseil scientifique du Puca qui proposent, en fonction d'elles, des programmes avec appels à projets à destination tant des milieux professionnels que de ceux de la recherche.

### Les missions du Puca

- Des actions de veille scientifique, d'inventaire bibliographique de l'état des lieux et de capitalisation des savoirs par, notamment, l'organisation d'ateliers ou séminaires entre professionnels et chercheurs sur des thèmes émergents et l'édition des Annales de la recherche urbaine.
- Des actions incitatives dans le cadre de programmes finalisés, par le lancement d'appel à propositions de recherche et d'appel à projets d'expérimentation, et par un soutien à l'innovation.
- Des actions d'animation de réseaux au plan national et régional, comme au plan européen.
- Des actions de valorisation scientifique et technique de diffusion des résultats des travaux du Puca. Par l'organisation de colloques et rencontres et par ses nombreuses publications, il constitue un centre de ressources à disposition des professionnels, des chercheurs et des étudiants.

### Plan Urbanisme Construction Architecture

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie  
Ministère du Logement et de l'Égalité des territoires

Grande Arche de la Défense Paroi Sud  
92055 La Défense Cedex  
Téléphone : +33 (1) 40 81 24 30  
<http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca>



## **Atelier International du Grand Paris**

L'Atelier International du Grand Paris (AIGP) a été créé en février 2010 sur volonté du Président de la République pour donner suite à la consultation lancée par le Ministère de la Culture et de la communication, en 2008, sur le Grand Paris de l'agglomération parisienne. C'est une structure constituée sous forme d'un groupement d'intérêt public.

Sa gouvernance a connu des évolutions successives. Depuis juin 2011, elle associe à parité l'Etat (le Ministère de la Culture et de la communication, le Ministère du Logement et de l'Egalité des territoires, la Préfecture de Paris et d'Ile-de-France) et des collectivités territoriales (Ville de Paris, Région Île-de-France, syndicat Paris Métropole et Association des maires d'Île-de-France).

---

**L'AIGP est doté d'un conseil scientifique** composé actuellement de 15 équipes pluridisciplinaires d'architectes urbanistes sélectionnées suite à un appel à candidatures international « Grand Paris : pour une métropole durable » lancé en décembre 2011.

**L'AIGP a pour mission de :**

- Poursuivre et approfondir les réflexions engagées par les équipes lors de la consultation du «Grand Pari(s) de l'agglomération parisienne » dont les résultats ont été présentés à la Cité de l'architecture et du patrimoine en avril 2009 ;
- Réaliser ou faire réaliser toutes études, démarches, propositions, ayant pour but d'éclairer les choix relatifs à l'aménagement, à l'architecture et à l'urbanisme et travailler sur la dimension métropolitaine et innovantes des initiatives, projets et réalisations qui se situent dans la dynamique du Grand Paris et aux modalités de leurs transcription
- Faire partager au plus grand nombre les résultats de ces travaux pour permettre aux citoyens de mieux s'approprier les enjeux métropolitains.

---

**Atelier International du Grand Paris**

Palais de Tokyo  
13, avenue du président Wilson  
75116 Paris  
Téléphone : + 33 (0)1 76 21 04 84  
Fax : + 33 (0)1 49 52 05 82  
[contact@ateliergrandparis.com](mailto:contact@ateliergrandparis.com)



## L'Assemblée des Communautés de France

Depuis sa création en 1989, l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) a contribué de manière très étroite à la préparation des étapes législatives qui ont conduit au quasi-recouvrement du territoire national par l'intercommunalité (loi ATR du 6 février 1992, loi du 12 juillet 1999, loi du 13 août 2004, loi du 10 décembre 2010, loi du 27 janvier 2014).

Fédérant désormais plus de 1300 communautés de communes, d'agglomérations, urbaines et métropole, l'AdCF est leur porte-parole au sein des diverses instances représentatives des pouvoirs locaux, commissions consultatives ou conseils d'administrations d'organismes nationaux.

Elle défend ainsi leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et constitue une force de proposition permanente sur le fonctionnement de l'intercommunalité, ses ressources et domaines de responsabilités.

### Définir ses orientations

#### Pour définir ses grandes orientations l'AdCF s'appuie sur :

- un Conseil d'administration composé de 32 membres qui assume les fonctions exécutives et représentatives quotidiennes de l'association ;
- un Conseil d'orientation de 76 membres dont la mission est de contribuer à la définition des positions des élus communautaires sur les principaux textes législatifs relatifs à l'intercommunalité, à la décentralisation et à l'aménagement du territoire.

Leur composition respecte un souci de pluralisme politique, d'équilibre entre les espaces ruraux et urbains et tient compte de la diversité des origines géographiques de ses membres.

### L'information et l'échange des ressources stratégiques

#### L'AdCF propose à ses adhérents trois outils complémentaires de diffusion de l'information :

- le mensuel « Intercommunalités » dont chaque communauté est destinataire ;
- la lettre technique hebdomadaire « AdCF direct » adressée par courrier électronique ;
- le site internet [www.adcf.org](http://www.adcf.org) portail national dédié à l'intercommunalité et qui met à disposition des contenus réservés à ses adhérents, un centre de ressources.

### Une assistance au quotidien

L'AdCF met à la disposition de ses adhérents une assistance téléphonique s'appuyant à la fois sur ses ressources internes et sur l'expertise de consultants ou de prestataires spécialisés. Les questions juridiques, fiscales... peuvent être posées par téléphone ou par courrier électronique.

### Des études et publications régulières

L'AdCF diffuse chaque année, en priorité à ses adhérents, de nombreuses publications thématiques (ouvrages, études, enquêtes...) et notes techniques (droit, finances...) destinées à éclairer l'action des élus et techniciens communautaires.

### Une action régionale

Le nombre croissant de ses adhérents comme la volonté d'offrir des cadres d'échanges de proximité ont conduit l'AdCF à s'engager dans un mouvement de déploiement régional de son action. Elle anime chaque année un programme de 20 à 30 manifestations de dimension régionale consacrées à l'actualité intercommunale. Cette action se prolonge dans certaines régions par la création de « délégations » ou de « clubs » qui, de manière informelle, assurent la représentation des communautés auprès des pouvoirs publics régionaux.

### **Un club des agglomérations**

Pour répondre aux attentes spécifiques des groupements urbains, l'AdCF a constitué un « Club des agglomérations », de caractère informel, en 2003. L'activité de ce « club » se traduit par un programme de manifestations (Journée des présidents, colloques, ateliers techniques mensuels), d'enquêtes et de publications spécifiques.

### **Colloques et manifestations**

L'AdCF organise chaque année entre quarante et cinquante séminaires, colloques et manifestations de dimension régionale ou nationale. Ces occasions multiples d'échanges, consacrées à des thèmes de plus en plus variés, constituent des moments privilégiés et nécessaires pour présenter des expériences, expliciter les évolutions législatives et réglementaires, faire vivre le débat entre communautés et avec leurs interlocuteurs.

- La Convention nationale de l'intercommunalité réunit, chaque automne, dans une ville différente, environ 1800 élus et cadres intercommunaux. Organisée sur deux journées, cette convention constitue désormais l'un des plus importants congrès annuels d'élus locaux et offre, à travers une grande variété de tables rondes, de forums, et d'ateliers, un temps fort pour la mobilisation des acteurs intercommunaux.
- Sous forme de rencontres thématiques de périodicité annuelle (Lois de finances, environnement, TIC, action économique...) ou de journées consacrées à une actualité particulière (finances des communautés, réforme territoriale, habitat, cohésion sociale, mutualisation des services...), l'AdCF organise de nombreuses journées nationales qui contribuent, tout au long de l'année, à l'animation du réseau des communautés.

### **Observation et analyse**

L'Observatoire de l'AdCF répertorie l'ensemble des structures intercommunales à fiscalité propre au sein d'une base de données fréquemment mise à jour par des enquêtes globales ou thématiques. Cet observatoire constitue l'outil le plus complet sur les territoires intercommunaux et les compétences exercées par les communautés. Il permet d'assurer, au niveau national, un suivi précis des pratiques communautaires. Les travaux de l'Observatoire sont restitués sous forme de notes régulières.

---

### **Les chiffres de l'intercommunalité au 1er janvier 2014**

Au 1er janvier 2014, la France compte 2 145 intercommunalités à fiscalité propre regroupant 36 612 communes et rassemblant 62,6 millions d'habitants. L'organisation territoriale de la France s'appuie désormais sur 1 903 communautés de communes, 222 communautés d'agglomérations, 15 communautés urbaines et 1 métropole. La population moyenne des intercommunalités à fiscalité propre atteint près de 29 000 habitants au 1er janvier 2014 contre 23 000 début 2012.

Sur les 49 communes qui restent « isolées », 41 sont situées dans les départements de première couronne d'Ile-de-France (et seront donc rattachées au 1er janvier 2016 à la Métropole du Grand Paris (y compris Paris)) ; le reste étant constitué des îles mono communales maritimes et de Mayotte (soit 8).

---

### **Assemblée des Communautés de France**

22 Rue Joubert, 75009 Paris  
Téléphone : + 33 (1) 55 04 89 00  
[www.adcf.org/](http://www.adcf.org/)

////////////////////

## Partenaires du programme POPSU 2



////////////////////

## Partenaires institutionnels

